



Automne 2016 • Volume 50, numéro 4

ColBlanc

Le magazine officiel des Cols blancs de l'île de Montréal (SCFP-FTQ)



Le Comité des jeunes du SFMM Un moteur de mobilisation



Le mot du président
Un automne chargé !
page 3

L'effet A
« A » pour ambition !
page 5

Régime de retraite de la Ville de Montréal
Lumière sur la hausse de cotisation
page 6

LE PLUS IMPORTANT SYNDICAT DU SECTEUR MUNICIPAL QUÉBÉCOIS

 @ColsBlancsMTL

 Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)

 sfmm429.qc.ca

Sommaire

- 3 Un automne chargé !**
Alain Fugère, président
- 5 L'effet A : « A » pour ambition !**
Francine Bouliane, secrétaire générale
- 6 Lumière sur les changements à notre taux de cotisation de retraite**
Gilles Maheu, trésorier-archiviste
Christian Coallier, agent des régimes de retraite
- 7 Rencontre avec Mario Sabourin : un dur à cuire...**
Jean-Pierre Wafuana, responsable du Comité du journal par intérim
- 9 Consultation sur le projet de loi 110**
Marc-André Noël, délégué syndical et membre du Comité du journal
- 10 La formation syndicale : une énergie nécessaire**
Christophe Vaillancourt, secrétaire du Comité d'éducation
- 11 Quand réclamer à la CNESST ?**
Daniel Morin, agent de réparation en santé et sécurité du travail
- 12 Un esprit sain dans un corps sain**
Julie Lépine, agente de prévention SST
- 16 Êtes-vous féministe ?**
Les membres du Comité de la condition féminine
- 17 Camp de formation des jeunes de la FTQ**
Christophe Vaillancourt, secrétaire du Comité d'éducation
- 18 À la rencontre des jeunes du 429**
Les membres du Comité des jeunes du SFMM (SCFP)
- 20 Le Fonds de solidarité FTQ en cette année de rétro : un excellent choix de placement !**
Simon Welman, coresponsable local du Fonds de solidarité FTQ au SFMM
- 21 Du nouveau au 429**
Le Comité du journal

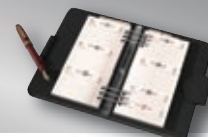
FEUILLET DÉTACHABLE

COMITÉ DES DÉLÉGUÉS SOCIAUX



Date de tombée des textes pour le prochain numéro du

ColBlanc
le vendredi 11 novembre 2016



L'ÉQUIPE DU COLBLANC



FRANCINE BOULIANE
Responsable à l'Exécutif



MARC-ANDRÉ NOËL
Membre du Comité du journal



LOUIS LONGPRÉ
Agent de communication



SIMON WELMAN
Membre du Comité du journal



JEAN PIERRE WAFUANA
Responsable par intérim du Comité du journal



ÉLIANE SCOFIELD
Collaboratrice du Comité du journal



MYRIAM BRIZARD
Membre du Comité du journal

Notre couverture – le Comité des jeunes du SFMM célèbre en compagnie d'une partie de l'Équipe syndicale du 429 le succès d'une opération BBQ menée au Service des finances de la Ville de Montréal le 21 septembre dernier.



Automne 2016 • Volume 50, numéro 4

ColBlanc

Le magazine officiel du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-FTQ)

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) distribuée trimestriellement à 10 000 exemplaires.

Nos pages sont ouvertes à tous les membres du Syndicat. Cependant, le Comité du journal se réserve le droit de refuser la publication de textes qui ne rencontrent pas les critères établis par la politique d'information du SFMM (SCFP). Les textes publiés dans ce magazine n'engagent que leurs auteurs.

Toutes reproductions, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et à la Bibliothèque nationale du Québec, Division

8790, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2N 1Y6
Téléphone : 514 842-9463 • Télécopieur : 514 842-3683
Courriel : colblanc@sfmm429.qc.ca • sfmm429.qc.ca

des acquisitions pour Canadiana et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veuillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin et vice-versa.

Photographe : Louis Longpré

Illustratrice : Anyck Paradis

Infographiste : Marcel Huot (Atelier Québécois Offset inc.)

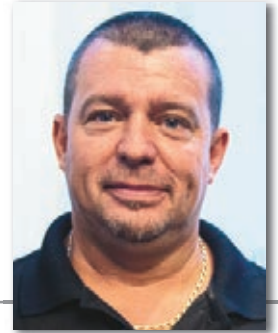


Le mot du président

Un automne chargé !

Alain Fugère • Président

L'automne est arrivé ! J'espère que la période de vacances vous a été profitable et reposante. Avec le retour au travail vient inévitablement un lot de défis syndicaux. Les nombreuses négociations de conventions collectives, autant pour les villes défuntionnées que pour les sociétés paramunicipales seront pour votre Syndicat des priorités.



Au cours des prochains mois particulièrement, les négociations relatives à la loi 15 sur les régimes de retraite et tout le débat sur le projet de loi 110, le pacte fiscal, nous occuperont grandement. À cela s'ajoute la responsabilité quotidienne incombant à tous les représentants syndicaux et à chacun des membres, soit celle de faire respecter leur convention collective actuellement en vigueur. Bref, beaucoup de travail en perspective !

Négociations en cours

Un petit mot sur les négociations présentement en cours. Plusieurs villes et sociétés paramunicipales sont actuellement en période de renouvellement, dont, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Sainte-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Hampstead, Ville Mont-Royal, Westmount, Côte Saint-Luc, la Société du parc Jean-Drapeau, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et l'Association aquatique de Dollard-des-Ormeaux (AADD).

Certaines de ces villes ou sociétés paramunicipales en sont à l'étape de la rédaction des textes. Quant à nos nouveaux membres de Baie-D'Urfé, nous en sommes à élaborer leur première convention. J'en profite pour leur souhaiter la bienvenue dans la grande famille du 429 !

Loi 15 sur les régimes de retraite

Quant à la loi 15 concernant nos régimes de retraite, cette loi « anti-travailleurs »

SUITE À LA PAGE SUIVANTE



manigancée par le gouvernement Couillard, sept dossiers sont maintenant référés en arbitrage tel que l'oblige la loi. Les villes de Côte Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal Westmount, Hampstead ainsi que la Cité de Dorval sont visées. Nous sommes confiants de pouvoir conclure certains de ces dossiers avant les audiences prévues. D'ailleurs très récemment, nous avons conclu une entente avec les représentants de l'OMHM, entente entérinée par l'assemblée générale.

Le projet de loi 110 portant sur le pacte fiscal

Une autre abomination de Couillard et compagnie. Au moment d'écrire ces lignes, l'étude article par article du projet de loi 110 a été entamée à l'Assemblée nationale.

Le but de cette loi immorale est de sabrer dans le droit de négociation pourtant reconnu dans le *Code du travail* depuis plus de 50 ans. Les libéraux souhaitent faire plaisir à certains maires et mairesses d'avantage portés par la popularité à tout prix, que par la justice et la reconnaissance de ses employés.

Sachez que le SCFP s'implique activement dans ce dossier afin de tenter de raisonner les auteurs de cet attaque sauvage contre le principe de la libre négociation. La constitutionnalité de cette loi sera aussi contestée avec vigueur.



Le SCFP a intenté à la fin de 2014 des recours en notre nom devant les tribunaux pour faire invalider la Loi 15 sur les régimes de retraite du secteur municipal et projette de faire de même avec le projet de loi 110 que parraine le ministre Martin Coiteux. Même si, dans les deux cas, nos chances de l'emporter sont excellentes, il faudra toutefois patienter quelques années avant que les causes soient enfin entendues par les juges de la Cour suprême.

Tourbillon sans précédent à la Division de la paie

En terminant, j'ai une pensée pour nos consœurs et confrères de la Division de la paie de la Ville de Montréal qui sont actuellement impliqués dans un tourbillon d'ampleur jamais vécue, soit celui de livrer à l'ensemble de nos membres de la Ville de

Montréal la rétroactivité relative au renouvellement de la convention collective de Montréal. Au nom de tous nos membres, COURAGE et MERCI !

Syndicalement,

ÊTES-VOUS MEMBRE DU SFMM ?

Même si vous payez vos cotisations, cela ne veut pas dire que vous êtes membre et que vous avez le droit de vote. Pour être un membre en règle, vous devez être un membre inscrit.

Si vous voulez bénéficier de tous les droits et avantages conférés par les statuts et règlements de notre Syndicat et que vous n'avez pas encore adhéré à notre organisation, contactez votre délégué syndical afin de joindre, le plus rapidement possible, les rangs du SFMM (SCFP). La demande d'adhésion est également disponible sur notre site Web.

514 842-9463 • sfmm429.qc.ca

« A » pour ambition !

Francine Bouliane • Secrétaire générale



Les 8 et 9 septembre, j'ai participé au Congrès international francophone des ressources humaines 2016 organisé par l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.

Ce congrès s'adresse principalement à des gestionnaires dans le domaine des ressources humaines. Mais, à titre de représentants syndicaux, plus nous serons informés, plus nous serons formés, plus nous serons efficaces devant les défis syndicaux actuels et à venir. Que ce soit en négociation ou en relations de travail, nos vis-à-vis patronaux sont bien au fait des dernières pratiques en ressources humaines. Il n'y a pas de raison pour que nous restions à la traîne.

Bien que je ne fasse pas partie de l'Ordre, j'ai eu la chance d'assister aux deux jours de ce congrès. En plus de participer à des ateliers de formation sur la communication, le leadership, le cadre légal des mesures disciplinaires et la conciliation travail-famille, j'ai pu entendre les allocutions de femmes d'exception dans le cadre des conférences inspiration.

Le coup de cœur Kim Thúy

Évidemment, il y a eu le coup de cœur Kim Thúy, l'auteure des romans *Ru, măn* et *Vi*. D'ailleurs, après sa conférence, intitulée *Le succès de mes échecs*, elle nous a offert une séance de dédicace de son dernier roman *Vi* (roman qu'il me tarde de lire !).

Qui a dit qu'il n'y a que les chats qui ont plusieurs vies ? Arrivée du Viêt Nam comme enfant *boat people*, elle a été avocate, restauratrice, puis conférencière et écrivaine... De sa fuite du Viêt Nam dans un petite embarcation, collés comme des sardines, à son arrivée en Malaisie, où le bateau qui la transportait a littéralement



Francine pose ici en compagnie de l'auteure et conférencière Kim Thúy.

coulé lorsque ses passagers ont tous été sortis ; de sa petite butte dans le camp de réfugié à côté des toilettes à ciel ouvert où la perte d'odorat est venue comme une bénédiction ; de sa première job d'avocate où elle ne croyait pas le chiffre qui était inscrit sur son talon de paie, qu'elle n'a pas encaissé et qui lui a permis d'acheter sa première maison à 23 ans. M^{me} Thúy est une grande dame qui voit toujours le bon côté des choses, une dame pour qui la langue française est une langue d'amour. Je citerai les premiers mots de sa conférence : « Ma vie est un vrai conte de fée. »

Rêver grand !

Dans la catégorie découverte (pour moi), il y a certainement eu la conférence de Sophie Brochu, la présidente et chef de direction de Gaz Métro, inspiration affaires.

À ma grande surprise et, surtout, à mon grand plaisir, M^{me} Brochu a donné une couleur féministe à son allocution.

Selon un sondage mené par L'effet A, les femmes auraient autant d'ambition que les hommes, mais seraient freinées par un manque d'occasions et de confiance en soi, suivi d'une peur du risque. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la conciliation travail-famille arrive en quatrième position. À cause de ces obstacles, force est de constater que l'égalité hommes-femmes n'est pas atteinte tant dans les postes de haute direction que dans les postes politiques, et que les femmes continuent de gagner moins cher que les hommes.

Selon M^{me} Brochu, pour avoir les moyens de ses ambitions, il faut rêver grands et prendre une bouchée à la fois.

Comme travailleuses, travailleurs, il est permis de rêver grand et d'avoir plusieurs vies !

Si, comme moi, vous voulez en savoir plus sur L'effet A, visitez effet-a.com ♦

« L'effet A est une initiative qui vise à propulser l'engagement professionnel des femmes, leur donner le courage de se dépasser et de poser des actions concrètes pour elles. D'abord en présentant des leaders inspirants qui offrent une perspective nouvelle sur l'ambition féminine, puis en offrant des outils pratiques adaptés aux nouvelles réalités des femmes. »

– Tiré du site Web de L'effet A

Régime de retraite à la Ville de Montréal

Lumière sur les changements à notre taux de cotisation



Gilles Maheu • Trésorier-archiviste
Christian Coallier • Agent des régimes de retraite

Sur leurs relevés de paie comportant les ajustements salariaux prévus dans les dispositions de leur convention collective paraphée le 23 juin, les Cols blancs de la Ville de Montréal ont sans doute constaté que leur taux de cotisation à leur régime de retraite a connu une hausse sensible.

Ce changement est survenu à la suite de l'adoption du rapport de la conciliatrice par l'Assemblée du 15 mars et de la signature de l'entente sur la restructuration du régime de retraite le 25 avril. Ainsi, au 1^{er} janvier 2014, les cotisations à la caisse de retraite ont augmenté de 1 %, au 1^{er} janvier 2015 de 1 %, et au 1^{er} janvier 2016 de 0,8 %.

De plus, en janvier 2017, elles seront ajustées en fonction d'une nouvelle évaluation actuarielle qui tiendra compte des augmentations salariales, du retrait des fonctions supérieures dans le calcul et des « vrais » chiffres générés par la nouvelle convention collective. Autrement dit, au lieu de se baser des hypothèses, nous aurons les chiffres concrets. À l'heure actuelle, impossible de savoir si on aura comblé la dette ou atteint une situation de surplus.

En outre, il y a eu apparition de la ligne « FDS STABILISATION C/R » dans la colonne des déductions des talons de paie. Les cotisations prélevées sous cette rubrique servent

d'abord à éponger le manque à gagner de la caisse de retraite durant la période postérieure au 1^{er} janvier 2014 (le « volet courant »).

Quel manque à gagner ? Eh bien, selon des chiffres contestables avancés par le gouvernement Couillard, le régime Ville de Montréal serait sous-capitalisé à hauteur de 84 %. Donc, pour que cette situation de déficit se résorbe, la Loi force la création d'un fonds de stabilisation que viendront alimenter à parts égales les cotisations des syndiqués et de l'employeur. Celles-ci s'élèvent à 10 % du coût de service évalué à 16 % (donc 1,6 % divisé par deux, soit 0,8 %). Ajoutons que ce fonds de stabilisation fera éventuellement office de « coussin » qui permettra d'atténuer les effets de crises comme celle qui a plombé l'économie en 2008.

Lorsque les tribunaux feront droit aux recours intentés en notre nom par le SCFP en invalidant la Loi 15, le fonds de stabilisation va disparaître en même temps que le reste

de la réforme imposée par le gouvernement Couillard à l'automne 2014 avec, à la clé, une indemnisation des préjudices économiques subis par les syndiqués à la suite de l'entrée en vigueur de la loi. Il faudra toutefois faire preuve de patience : la cause risque de n'être entendue par la Cour suprême que dans six ou sept ans !

En attendant, les cotisations continueront d'être prélevées et, une fois épongé le déficit du volet courant, on aiguillera les ressources du fonds vers l'indexation des rentes servies (rappelons que la Loi 15 a permis à la Ville de suspendre unilatéralement l'indexation des rentes) ou, encore, le financement d'autres améliorations au régime. ♦

– Avec la collaboration de Christian Houle, agent des régimes de retraite, et de Louis Longpré, agent de communication.

IMPORTANT

Pour éviter de se retrouver malade et sans le sou...

Saviez-vous que votre couverture d'assurance-invalidité n'est pas maintenue durant un **congé sans solde** ou à **traitement différé** ?

En effet, si vous ne faites pas une demande écrite à cet effet à l'employeur, votre couverture NE SERA PAS MAINTENUE ! Ce qui veut dire que même à la fin de votre congé, à la date prévue de votre retour, votre contrat ne reprend pas. Vous pourriez être obligé de retourner au travail et d'y accomplir vos tâches normales pour une durée déterminée au contrat d'assurance avant de pouvoir toucher vos prestations d'assurance salaire.

Si vous désirez maintenir votre couverture d'assurance-invalidité, acheminez par écrit, un avis demandant à l'employeur (la personne avec qui vous avez fait votre demande de congé) de maintenir votre assurance et surtout conservez-en une copie.

Rencontre avec Mario Sabourin, vice-président Un dur à cuire passionné



Jean-Pierre Wafuana • Responsable du Comité du journal par intérim

Mario Sabourin était déjà à la tâche, plongé dans la paperasse, quand je l'ai rencontré tôt le matin à son bureau. Ici, des dossiers entassés recèlent sans nul doute d'innombrables causes portées par le 429 au cours des dernières années avec, en tête de liste, indiscutablement, le règlement de la nouvelle convention collective.

« Des négociations qui ont été âpres et épuisantes, du *hard bargaining* de la pire espèce », martèle-t-il. Pourtant, au chapitre des négos, Mario Sabourin a roulé sa bosse. Il fait pratiquement partie du décor. Avoir participé aux négociations qui ont abouti à la fusion des syndicats de l'île de Montréal au début des années 2000 lui vaudrait sans doute le statut de doyen auprès de la plupart de ses collègues. « Cela fait 35 ans que je fais du syndicalisme. Des maires et des directeurs généraux, j'en ai vu passer », lâche-t-il avec le sourire.

Tel un gladiateur des temps modernes

Le Syndicat est une affaire de famille. Suivant les traces de son père, Mario est tombé, jeune, dans la marmite syndicale ! Délégué à partir de 1983 au SFMM, il en est devenu l'un des vice-présidents en 2002 après avoir quasiment fait le tour.

Mario a agi comme président dans le secteur municipal en 2009-2010 et vice-président du SCFP-Québec, en plus d'en avoir été le trésorier provincial quelques années. Après avoir occupé l'un ou l'autre de ses postes de commande, il y siège toujours.

Tel un gladiateur des temps modernes, Mario Sabourin ne s'embarrasse pas de multiplier joute après joute. Un parcours à la dure quand on considère les batailles menées et à venir. En attendant, il s'est fait une idée sans équivoque du mouvement syndical : « Il est là pour aider la société à



évoluer. Grâce au syndicalisme, les travailleurs ont pu obtenir des gains du point de vue social, que ce soit au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde. Ce n'est donc pas une affaire des gras durs comme on tend à le faire croire à l'opinion publique. »

Le Col blanc n'a pas à rougir de ses avantages sociaux

Quand il s'agit de ses membres, il devient soudain intraitable face à l'employeur. Il

explique que le fonctionnaire municipal ne devrait pas rougir de ses avantages sociaux, du reste acquis de dur labeur : « Le salaire annuel moyen de 40 000 \$ n'est pas indécent pour un fonctionnaire municipal, même s'il est supérieur par rapport au provincial. Les données de l'Institut de la statistique du Québec n'y changeront rien. La seule chose que les gens omettent de dire dans ce cas d'espèce est que, dans les années 1980, un dénommé Alain Marcoux faisait partie du gouvernement péquiste qui a sabré dans les conditions de travail des fonctionnaires provinciaux, générant un retard encore perceptible aujourd'hui.

« Parallèlement, le monde municipal n'était pas assujéti à une loi empêchant les syndicats de négocier les meilleures conditions de travail pour leurs membres. Malheureusement c'est ce que le gouvernement tente maintenant : décréter les conditions de travail. Nous disons que c'est de la dictature ! »

Mario Sabourin ne se limite pas là. Il va jusqu'à invoquer la jurisprudence relative au droit à la libre négociation, une affirmation qu'il formule en s'appuyant sur les arrêts *Health Services and Support – Facilities Subsector Bargaining Assn. c. Colombie-Britannique* (2007) et *Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan* (2015), tous deux rendus par la Cour suprême du Canada. Dans le pre-

SUITE À LA PAGE SUIVANTE

mier cas, le gouvernement de la Colombie britannique, qui avait coupé dans les conditions de travail, s'est fait dire six ans plus tard qu'il n'en avait pas le droit et s'est vu obligé de rembourser des millions de dollars pour compenser les préjudices monétaires subis par les salariés.

Drapeau, Coderre et Couillard, même stratégie, même modus operandi

« C'est une stratégie bien connue. On veut gagner le plus de temps possible parce qu'en fin de compte, les semeurs de trouble ne seront plus là pour répondre de leurs erreurs », estime Mario Sabourin. Par ailleurs, il évoque l'épisode Jean Drapeau dans la saga de la caisse de retraite versus l'Expo 67 et les Jeux olympiques de 1976 : « Après les avoir financés à coups de congés de contribution aux régimes de retraite de ses salariés, Jean Drapeau savait qu'il passerait à l'histoire comme celui qui a mis Montréal "sur la map". C'est de ça dont les gens se souviennent au Québec, mais pas tellement du déficit causé dans la caisse de retraite. »

Difficile d'interrompre cette bibliothèque ambulante du SFMM qui vogue allègrement entre faits et anecdotes. Le modus operandi du gouvernement, affirme-t-il, est demeuré le même, près de 50 ans après ! « Aujourd'hui, constate Mario, le premier ministre Couillard veut passer pour le sauveur des finances publiques. Mais dans 15 ans, il ne sera pas là pour se faire dire que sa réforme ne tenait pas le cap. Il est évident que le contrat social, la loi 15 et même le projet Coiteux (projet de loi 110) ne font ni l'affaire du patronat ni des gouvernements municipaux et encore moins l'affaire des syndicats. »

Le dur à cuire qui se veut défenseur des intérêts communs

L'analyse de Mario témoigne de convictions profondes. Au sujet du rôle des médias dans la diabolisation syndicale, son opinion est sans ambages : « Dans une société néolibérale proche de la droite, on ne peut pas passer à côté », tranche-t-il. « Les Jeff Fillion et André Arthur de ce monde ne sont pas là pour nous faire des cadeaux. »

Pour lui, gagner sa vie décemment a offert au salarié municipal un choix, celui d'injecter son argent dans les avantages sociaux en lieu et place du cash. Mario Sabourin est catégorique sur ce point :

« Dans tous les cas, cet argent, nous ne l'avons pas volé, qu'il soit en espèces ou sous forme d'avantages sociaux. »

Le vice-président Sabourin ne rejette pas l'image d'un dur à cuire que l'on pourrait lui coller. Pourtant, l'étiquette d'un gars d'équipe conviendrait mieux à ce militant qui pense intérêt commun. « Demande-toi ce que tu peux faire pour que ton Syndicat devienne fort », énonce-t-il en paraphrasant John F. Kennedy. « Nous sommes dans une société où les gens donnent la priorité à leurs propres droits, sans penser à leurs collègues. » Mario Sabourin interpelle ainsi ceux qui pensent que le Syndicat n'en fait pas assez ou que l'organisation leur a fait perdre des avantages lors des négociations portant sur la nouvelle convention collective.

« Oui, on a perdu des acquis, mais on a sauvé beaucoup de choses. Oui, on a perdu 18 h de congé mobile ; c'est un choix difficile, surtout pour des gens qui savent d'où viennent ces 18 h et comment on les a gagnées. Mais on faisait face à une alternative : se faire voler 18 h ou se faire imposer des plus longues semaines de travail. 18 h valaient plus le coup que de passer comme les cadres à 37,5 h par semaine, mais payés

pour 35 h. Dans un contexte néolibéral, où des leaders de droite tiennent les bons bouts, avec le spectre du projet de loi 110, qu'on appelle affectueusement "pacte fiscal", on a très bien tiré notre épingle du jeu. »

Une vie consacrée au Syndicat

La vie familiale dans tout ça ? « Elle a souvent payé un lourd tribut », reconnaît-il avec regret. « Je me reprendrai en étant un meilleur grand-père », enchaîne-t-il à la blague. Aujourd'hui, il fait les choses différemment, notamment en passant le flambeau.

La retraite ? Oui, plus que jamais, il y pense. Mais, en bon guerrier, il ne veut pas partir sur un goût d'inachevé : « J'ai encore deux négociations à mener de front : l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Ville de Pointe-Claire. C'est évident que je vais les mener à bon port avant de quitter. »

Avec une telle passion du syndicalisme, Mario Sabourin n'aura sûrement pas une retraite de tout repos... un peu comme ces anciens pugilistes, jamais bien loin du ring ! ♦

Harcèlement psychologique

Le harcèlement psychologique est une conduite qui se manifeste par des paroles, des comportements, des actes ou des gestes vexatoires. Cette conduite réunit les quatre critères suivants :

- ils sont répétés ou graves ;
- ils sont hostiles ou non désirés ;
- ils portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité ;
- ils entraînent un milieu de travail néfaste.

Une seule occurrence de ce type de comportement peut aussi constituer du harcèlement psychologique si elle porte atteinte à l'intégrité psychologique ou physique du salarié et si elle produit un effet nocif continu.

Le harcèlement psychologique peut être le fait d'un supérieur, d'un cadre, d'un professionnel, d'un collègue ou d'un groupe de collègues, d'un client ou d'un fournisseur.

Les dispositions de la *Loi sur les normes du travail* en cette matière sont réputées faire partie intégrante de toute convention collective.

Peu importe votre employeur

Le fait d'être syndiqué vous confère un recours en vertu de votre convention collective, comme le droit de déposer un grief. Il faut alors se prévaloir des dispositions qui y sont prévues.

Le délai légal pour déposer une plainte est fixé à 90 jours.

Vous croyez être victime de harcèlement psychologique au travail ? Contactez **dès que possible** votre personne représentante syndicale : 514 842-9463.

Nous saurons vous conseiller et vous représenter en toute confidentialité



Consultation sur le projet de loi 110

Tout le monde en scène !

Marc-André Noël • Délégué syndical et membre du Comité du journal



Messieurs Labeaume et Coderre ont repris leur numéro de « défonceux » de portes ouvertes sous la direction artistique du premier ministre Couillard dans le cadre de la consultation publique sur le projet de loi 110.

Cette nouvelle législation vise à encadrer la gestion des différends dans le cadre du renouvellement des conventions collectives dans le secteur municipal.

Coup de théâtre en ouverture de rideau

À la surprise générale, les syndicats n'ont pas été la cible des doléances du coloré maire de la capitale nationale, le premier à prendre la parole. Celui-ci a plutôt fortement critiqué la décision de confier le règlement des différends à des arbitres, qui sont à ses yeux des travailleurs autonomes soucieux de plaire à l'une ou l'autre des parties afin « d'obtenir de futurs mandats ».

Rappelons que le projet de loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal stipule qu'après 120 jours de négociation infructueuse et 60 jours de médiation, un arbitre mandaté pour mettre fin au conflit entre en scène. Celui-ci, en plus d'avoir l'expérience pro-

fessionnelle dans ce genre de situations, doit satisfaire à une série de critères objectifs décrits dans le document.

Toutefois, cela ne semble pas faire l'affaire de Régis ni de Denis, son « straight man » de Montréal, qui voient là une usurpation de leurs pouvoirs. Eux seuls, en tant qu'élus, devraient obtenir le pouvoir de clore les négociations. Mais comme la Loi ne le permet pas, peut-être que le gouvernement pourrait confier le règlement du différend à un employé permanent du gouvernement ?

Ainsi, embaucher un juge permanent à gros salaire, aux frais des contribuables, pour attendre les conflits de travail dans le monde municipal qui, selon les chiffres du SCFP, ne surviennent que dans 5 % des cas, c'est ce que propose monsieur Labeaume.

Rien d'étonnant de la part de celui qui vient d'ériger un méga centre sportif, en partie payé par le gouvernement, sans contrat avec la LNH en poche. Quand les maires de Montréal et de Québec évoquent tel un mantra « la capacité de payer des

contribuables », ils n'incluent pas dans cette logique la facture de leurs petits caprices personnels.

Non content de casser du sucre sur le dos des syndiqués, monsieur Labeaume étend le spectre de sa colère jusqu'aux arbitres, responsables par le passé de décisions « wou-chi-woucha » qui l'ont fait mal paraître aux yeux de la population. Visiblement, la paranoïa du maire de Québec ne connaît pas de limite, et je crois que l'on peut affirmer sans hésitation aucune qu'il y a *quelque chose de pourri au royaume de l'UMQ*.

Une mise en scène rêvée pour le secteur privé

Il faut se rendre à l'évidence : après une commission parlementaire bidon sur la restructuration des régimes de retraite dans le secteur municipal, puis une consultation montée de toutes pièces sur le projet de loi 110, la stratégie libérale consiste bel et bien à épuiser les syndicats afin de laisser le champ libre aux employeurs du secteur privé.

Près de quatre années passées à défendre des conditions de travail décriées par les élus comme odieuses auront freiné les syndicats dans leur combat pour une meilleure distribution des richesses. Pendant que les dirigeants incitent la population à s'insurger contre les travailleurs du secteur municipal, on cache l'odieux manque d'efforts faits par le gouvernement afin de modifier la *Loi sur les normes du travail* de manière à ce qu'elle protège davantage les travailleurs.

Vivement la tombée du rideau sur ce gouvernement Couillard qui malmène les travailleuses et les travailleurs au profit de la classe financière ! ♦



La formation syndicale Une énergie nécessaire



Christophe Vaillancourt • Secrétaire du Comité d'éducation

L'éducation syndicale constitue l'une des clés de la pérennité et de la force du mouvement syndical. Que ce soit à la FTQ, au SCFP ou dans notre section locale, la formation des membres et des représentants syndicaux engendre une effervescence et un dynamisme incommensurable. Les participants et les formateurs syndicaux insufflent une énergie nécessaire à notre mouvement.

Le portrait de l'éducation syndicale a beaucoup changé ces 40 dernières années. Autrefois, la formation syndicale était offerte par des experts. Ceux-ci déversaient le flot de leurs connaissances sur des travailleurs souvent peu scolarisés. Plutôt que d'abreuver les travailleurs de connaissances, cette approche a tendance à les submerger.

La FTQ a fait le choix stratégique d'une approche axée sur l'expérience des membres. C'est-à-dire que, dorénavant, des travailleurs allaient former d'autres travailleurs. La démocratisation de l'enseignement par le partage d'expériences et de connaissances assure une transmission adéquate du savoir. Il s'agit d'une éducation par les travailleurs pour les travailleurs.

Les piliers de la formation syndicale

Certains principes constituent des points de repère dans la transmission de nos connaissances et guident notre approche pédagogique :

- La formation doit être axée sur la pratique et sur l'utilité. Elle doit répondre aux besoins du terrain. Par exemple, les formateurs doivent détenir une bonne connaissance de la convention collective et des règles entourant la santé et la sécurité du travail.
- L'éducation syndicale fait la promotion collective des travailleurs. Comme le dit Michel Blondin, un ancien responsable de l'éducation à la FTQ, il s'agit d'assurer « le développement et le perfectionnement des responsables élus par les membres afin que ceux-ci soient aptes à comprendre et définir les enjeux collectifs des actions de ce mouvement bâti par et pour les travailleurs, contrôlés par eux et pour eux¹. »
- L'entraide entre les membres et les sections locales permet le partage et la transmission des connaissances. L'éducation syndicale étant sous le contrôle des travailleurs, le dialogue entre ceux-ci leur permet de se former mutuellement. La solidarité constitue la force de notre mouvement et cette réalité se reflète aussi dans notre formation.
- La formation syndicale doit être accessible à un très grand nombre de membres. D'où le caractère démocratique de cette démarche. En effet, chaque année, plu-

sieurs milliers de membres suivent des cours offerts par la FTQ.

La formation syndicale : un moment de sublimation

Les cours syndicaux créent un espace de partage d'expérience entre les membres. Non seulement échantent-ils sur ce qu'ils vivent au quotidien, mais aussi trouvent-ils ensemble les solutions pour les surmonter. Ces occasions de partage provoquent un dynamisme et une volonté d'action chez les participants.

Cela engendre beaucoup d'enthousiasme chez ces derniers. Les participants aux formations syndicales débordent souvent d'énergie au moment de retourner dans leurs milieux de travail. Ce ressourcement constitue un véritable vecteur de motivation pour les militants.

Le transfert dans l'action : la clef de voûte de la formation syndicale

Le partage des connaissances acquises lors des cours syndicaux avec nos collègues sur le terrain permet de multiplier les bienfaits de la formation syndicale. Ceux-ci sentent alors que leurs représentants peuvent leur offrir une meilleure représentation.

Autrement dit, ils sont mieux outillés pour défendre leurs droits en relations de travail et en santé et sécurité du travail. À plus forte raison, il s'agit d'inciter nos confrères et nos consœurs à passer à l'action en se mobilisant. C'est dans l'action que la formation syndicale révèle toute son importance. ♦



¹ Michel Blondin, « Une formation syndicale faite par les travailleurs eux-mêmes », *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 43, n° 3, printemps 1980, p. 73



Daniel Morin • Agent de réparation en santé et sécurité du travail

Vous êtes nombreux à me contacter pour obtenir de l'information pour savoir quand doit-on faire une réclamation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et la sécurité du travail (CNESST).

Le délai de réclamation

Les articles 270 et suivants de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP)* prévoient que le travailleur victime d'une lésion professionnelle (un accident de travail ou une maladie professionnelle) qui le rend incapable d'exercer son emploi pendant plus de 14 jours complets doit réclamer à la CNESST dans les 6 mois de la lésion.

De même, le travailleur victime d'une lésion professionnelle qui ne le rend pas incapable d'exercer son emploi au-delà de la journée au cours de laquelle s'est manifestée sa lésion doit produire sa réclamation dans les six mois de sa lésion.

À la lumière de ce qui précède, on comprend que dès qu'on doit s'absenter en raison d'une lésion professionnelle au-delà de la journée où survient l'accident de travail ou la maladie professionnelle, on doit réclamer à la CNESST.

De plus, dans les cas de maladie professionnelle, le travailleur doit adresser une réclamation à la CNESST dans les six mois de la date où il est porté à sa connaissance qu'il est atteint d'une telle maladie.

Cette disposition donne au travailleur victime d'une maladie professionnelle qui n'est pas diagnostiquée au moment d'une exposition à un contaminant la possibilité de réclamer au moment où est diagnostiquée une telle maladie, même si celle-ci apparaît plusieurs mois ou années après l'exposition.

Le pourquoi d'une réclamation

On réclame à la CNESST lorsqu'à la suite d'une lésion professionnelle, on doit être indemnisé pour la perte de revenu ou pour le remboursement de soins ou traitements liés à la lésion.

Il est important de retenir que l'employeur a un devoir d'assister le travailleur dans la production de sa réclamation à la Commission.

Cela ne veut pas dire qu'il lui appartient (à l'employeur) de décider à la place du travailleur si celui-ci doit ou non formuler une réclamation. De même, il n'appartient pas à l'employeur de procéder à la place du travailleur. Faire cette réclamation, c'est votre obligation... pas celle de l'employeur.

Cela étant dit, si vous prenez la peine de vous informer auprès de l'employeur et que ce dernier vous induit en erreur ou ne vous donne pas les renseignements que vous demandez, les tribunaux reconnaissent géné-

ralement qu'il s'agit d'un motif raisonnable vous permettant de présenter une réclamation hors délai.

En terminant

Il est important de vous rappeler qu'en toutes circonstances l'employeur doit vous payer ce montant prévu à la *Loi* si vous vous absentez à la suite d'une lésion professionnelle. Il ne peut pas non plus vous en réclamer le remboursement si la CSST en venait à refuser votre réclamation.

Si vous éprouvez des difficultés à recevoir cette indemnité, n'hésitez pas à communiquer avec moi. ♦



Un esprit sain dans un corps sain



Julie Lépine • Agente de prévention SST

Dans ce premier article, je vous parlerai de l'importance de bien se nourrir et d'intégrer l'exercice physique dans nos habitudes de vie afin d'avoir, comme l'a dit Juvénal, ce poète de la Rome antique, « un esprit sain dans un corps sain ». Il est primordial d'intégrer l'exercice physique dans notre quotidien et, ici, je ne vous parle pas d'aller soulever des poids et de courir un marathon, mais cela ne va pas seul... L'alimentation est tout aussi importante, sinon plus.

L'obésité est, après le tabagisme, la plus grande cause de mortalité en Amérique du Nord. Saviez-vous que la première chaîne de restauration rapide américaine est apparue en 1921 ? Ça ne fait pas si longtemps ! La malbouffe a contribué à la hausse fulgurante des maladies cardiovasculaires, de l'obésité ou même du surpoids (nos petites poignées d'amour), de cancer, d'hypertension artérielle et de diabète, sans compter toutes les autres maladies dont on ne connaît pas les origines.

Heureusement, en 2016, le vent tourne : on voit de plus en plus de magasins ou de restos spécialisés dans la nourriture dite santé. Le végétarisme et le végétalisme prennent de l'ampleur. Les jeunes ont compris ce que l'on a mis des années à comprendre – bien se nourrir ! Les écoles offrent des repas santé, on retire les boissons gazeuses des tablettes de la cafétéria scolaire.

Les repas végétariens font leur entrée dans les cégeps et les universités, des associations végé y font leur apparition, les jeunes tournent le dos à la malbouffe !

Pour éviter ou s'éloigner un peu de toutes ces maladies, pourquoi ne pas aujourd'hui prendre votre santé en main ? Lors de vos dîners, pourquoi ne pas vous préparer un petit repas simple et complet, comprenant tous les nutriments essentiels (dont je vous parlerai dans un prochain article) ? Et, une fois rassasié(e), sortez et prenez l'air !

Sortez seul ou en groupe, faites-en une habitude, donnez-vous rendez-vous. C'est le cas de le dire, notre chaise nous tue. Rien de mieux alors que s'éloigner de celle-ci et sortir de son bureau durant la période du repas et faire le tour du bloc – c'est pas long ! Il faut faire le vide et oublier les tracas du bureau, y a rien de pire que rester à son poste de travail pour manger et travailler en même temps, et je sais que ça se

fait...

Vous avez 30 minutes ou plus pour dîner : prenez le temps... Ce temps est pour vous et non pas pour votre patron. À rester à votre bureau, vous risquez plus de partir malade avant même votre retraite. Pensez-y ! ♦

24 heures sur 24

Vous pouvez laisser un message dans la boîte vocale de votre représentant(e) syndical(e) !

514 842-9463

Vous êtes VICTIME d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou d'une lésion psychologique en lien avec le travail ?

Avant de débiter vos démarches auprès de l'employeur ou de la CSST,
informez-vous !

Contactez l'agent en réparation santé et sécurité du travail du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal
Daniel Morin : 514 842-9463, poste 242

Vous éviterez ainsi de vous retrouver sans le sou ou aux prises avec les dédales de la bureaucratie !

Cette assistance est prévue à l'article 279 de la Loi des accidents du travail et des maladies professionnelles.



L'identité visuelle du Comité DS amalgame le logo du SFMM à un symbole fort : le casse-tête, qui représente la collaboration pour trouver ensemble des solutions aux problèmes rencontrés.

Dans chaque numéro du *Col Blanc*, le Comité des délégués sociaux publie deux pages détachables qui ont pour vocation de vous informer sur ses différentes activités. Chroniques, nouvelles du Programme d'aide aux membres (PAM), annonces relatives à des formations à venir, renseignements sur des journées thématiques : voilà autant d'éléments d'intérêt que vous y retrouverez. Bonne lecture !

Nos coordonnées

Boîte vocale SFMM :
514 842-9463, poste 403

Courriel :
comiteds@sfmm429.qc.ca

Sur le Web :
bit.ly/accueil_delegues_sociaux



Guylaine Dionne, responsable ; **Dominique Payette**, secrétaire
Luce Laflamme, **Maryse Picard**, **Magalie Pierre**, membres permanentes
Simon Welman, membre temporaire

Des communautés plus futées que le crédit !

Sylvie Beauchamp

Coreponsable du Programme d'aide aux membres

En septembre, la Coalition des associations de consommateurs du Québec (CACQ) a lancé une campagne intitulée *Des communautés plus FUTÉES que le crédit* qui a pour objectif de sensibiliser la population aux méfaits du surendettement et à proposer des alternatives accessibles et concrètes au crédit.

D'une durée de deux ans, cette campagne est divisée en quatre axes : alimentation, logement, transport et loisirs-culture. Pour véhiculer son message, ses organisateurs mettront en ligne un microsite Web et diffuseront des vignettes, un dépliant, une affiche et des vidéos.

Surveillez cet automne le déploiement du premier volet de cette campagne qui concernera l'alimentation. Vous pouvez voir le visuel de cette campagne sur le Web en visitant l'adresse plusfutees.com.

La CACQ est un regroupement provincial d'associations de consommateurs qui s'unissent autour d'une mission et d'objectifs communs en plus de faire alliance pour défendre des intérêts communs. L'association offre un service de consultation en matière de finances personnelles depuis près de 50 ans.



Le mercredi 28 septembre, des Cols blancs délégués sociaux ont animé une table paritaire d'information dans le hall d'entrée de l'édifice Hector-Charland, rue Brennan. L'objectif de cet exercice était de faire connaître aux syndiqués la gamme des services offerts par la firme Morneau Shepell, à laquelle la Ville de Montréal a confié la dispensation de services reliés à leur mieux-être psychologique et matériel. Sur la photo, on reconnaît la déléguée sociale Josée Rochon, la coresponsable du Programme d'aide aux membres du SFMM Sylvie Beauchamp, le délégué social Sylvain Legault ainsi que Nadège Gousse, une gestionnaire de chez Morneau Shepell, et Pierre Bastien, le responsable du programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal.



Les proches aidants naturels

Maintenir un juste équilibre

Un proche aidant naturel est une personne qui donne de son temps sans rémunération, qui fournit régulièrement des soins ainsi que du soutien à domicile à une personne atteint d'une incapacité significative. Ces personnes n'ont pas nécessairement un lien familial. L'aide donnée peut être d'une heure par semaine ou représenter un horaire à temps plein. C'est la régularité du soutien qui détermine le rôle d'un proche aidant.

Un engagement important

Au Québec, plus d'un adulte sur quatre est un proche aidant pour un aîné. Les proches aidants consacrent en moyenne 4,2 heures par semaine au soutien et aux soins et 11 % d'entre eux y consacrent sept heures et plus. Ils sont âgés de 15 à plus de 85 ans.

En règle générale, ils connaissent les personnes aidées avant qu'elle ne deviennent moins autonomes, et n'habitent pas nécessairement sous le même toit.

Depuis 2006, nous observons une croissance importante du taux de vieillissement de la population montréalaise. Selon les sta-

tistiques de l'organisme l'Appui pour les proches aidants d'aînés Montréal et des territoires de Centre de santé et de services sociaux (CSSS) en 2014, 67 % de la population serait proche aidante. Plusieurs d'entre ces gens doivent concilier le travail et leurs responsabilités familiales avec leur rôle d'aidant.

Prendre aussi soin de soi

Nous devons soutenir les proches aidants, parce que ce rôle peut aussi avoir des effets négatifs sur leur vie et leur santé. À titre d'exemple, cela peut entraîner des hausses du niveau de stress, des troubles du sommeil et des problèmes d'absentéisme au travail.

Une bonne gestion et un équilibre de vie sont essentiels pour gérer cette responsabilité car, en cours de route, l'évolution du parcours des proches aidants subira plusieurs variations sans doute modulées par la condition et la capacité de la personne aidée. Avec un rôle aussi complexe, il est normal de se sentir découragé, de se questionner et de s'arrêter un moment pour de-

mander de l'aide.

Vous êtes un proche aidant naturel ? Contactez le service Info Aidant pour en savoir plus sur les services gratuits mis à votre disposition par les organismes de votre région en téléphonant au 1 (855) 8LAPPUI ou en visitant le site de l'Appui sur appui.org.

Bon à savoir

Il existe un volet du programme d'assurance-emploi du gouvernement fédéral intitulé « Les prestations de compassion ». Cette aide est versée aux personnes qui doivent s'absenter temporairement de leur travail pour soigner et soutenir un membre de leur famille souffrant d'une maladie grave et risquant de décéder dans un avenir rapproché, soit environ au cours des six prochains mois. Pour plus de renseignements, consultez le site de Service Canada : bit.ly/PrestationsCompassion.

L'Accorderie : un service en attire un autre !

Connaissez-vous l'Accorderie ? C'est un réseau d'une douzaine d'organismes communautaires québécois qui a mis en place un système coopératif d'échange de services entre individus. Créé en 2002 à Québec, ce système a pour mission de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il permet à ses membres, les AccordeurEs, d'échanger des services avec le temps et leurs talents pour seule monnaie.

Pour plus d'infos, visitez accorderie.ca

R É S E A U

Accorderie

Besoin d'aide ? Problèmes personnels ?

JEU • BURN OUT • CONSOMMATION • VIOLENCE

UN SERVICE CONFIDENTIEL D'AIDE ET D'INFORMATION VOUS EST OFFERT SANS FRAIS PAR NOTRE SYNDICAT

Les responsables du Programme d'aide aux membres (PAM)

514 842-9463

Sylvie Beauchamp et Stéphane Armstrong

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

Gagnez du temps pour vos assurances!



Remplissez une demande
de soumission en ligne en visitant
WWW.BURROWES.CA

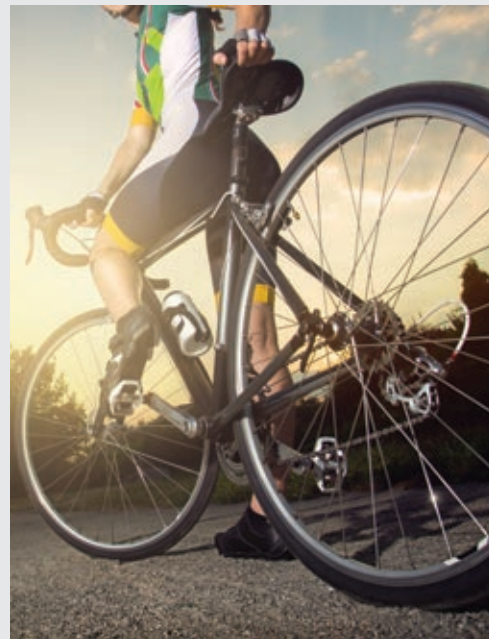


Rapide et facile avec
**vosre téléphone intelligent
ou vosre tablette**

Nous avons accès à plusieurs
assureurs prêts à vous offrir

LA MEILLEURE PRIME!

514 905-SFMM (7366)
info@burrowes.ca



Vous possédez un article
ou un équipement de sport
tel qu'un vélo, une planche
à neige ?

Attention aux exclusions de votre
police d'assurance habitation. La
plupart des assureurs excluent les
dommages aux articles et équipe-
ments de sport causés lors de leur
utilisation et ce, même si l'article en
question est assuré spécifiquement.
Un cycliste qui heurte un nid de poule
ou un trottoir et brise son vélo ne sera
pas indemnisé pour les dommages
matériels subis*.

N'hésitez pas à contacter votre cour-
tier d'assurance pour tout rensei-
gnement complémentaire.

* Cette exclusion ne s'applique pas en cas
de choc avec un véhicule.

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

514 905-SFMM (7366)
info@burrowes.ca

Condition féminine Êtes-vous féministe ?

Les membres du Comité de la condition féminine

Pour mieux répondre à cette question, pourquoi ne pas remonter le fil du temps ? Au Québec, il faut attendre la formation en 1893 du *Montreal Local Council of Women* et la mise sur pied en 1907 de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste pour que le mouvement prenne véritablement son envol. Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les principales revendications des femmes québécoises concernent l'éducation des jeunes filles, la situation juridique des femmes mariées, le travail des femmes, les politiques sociales, la santé et, bien sûr, le droit de vote. Plus tard, le discours s'adaptera aux nouvelles réalités sociales.

La lutte pour le droit de vote des femmes est le principal enjeu du féminisme québécois de la première moitié du 20^e siècle.

Les différentes élites de la société québécoise s'opposent au vote des femmes. Certains intellectuels comme Henri Bourassa, ainsi que l'Église catholique par l'entremise des cardinaux, y voient une menace pour les familles et la sauvegarde de la foi catholique. Il faut attendre le 25 avril 1940 pour que les Québécoises obtiennent, sous le gouvernement libéral d'Adélard Godbout, le droit de vote et d'éligibilité aux élections

provinciales. Au fédéral, elles avaient déjà obtenu le droit de vote en 1917, le gouvernement ayant ainsi voulu s'assurer l'appui des épouses et des mères de militaires dans le contexte de la guerre et de la *Loi sur la conscription*.

La Deuxième Guerre mondiale freine un peu les élans du mouvement féministe au Québec. Cependant, par leur participation à l'effort de guerre, les Québécoises prennent conscience de leur importance dans la société. Après la guerre, même si une majorité des femmes accepte de délaisser le marché de l'emploi, cette expérience demeure dans

la mémoire collective et une nouvelle réflexion s'amorce.

Un nouvel élan

La publication de deux textes majeurs dénonçant la situation des femmes, *Le deuxième sexe* de Simone De Beauvoir et, plus particulièrement, *La femme mystifiée* de Betty Friedan, incite une nouvelle génération de féministes à s'affirmer au Québec. Deux grands objectifs marquent cette deuxième vague du féminisme : la quête de l'égalité entre les hommes et les femmes et la libération des femmes.

Ces féministes combattent surtout les préjugés et tentent de faire tomber les différentes barrières qui entravent les femmes, que ce soit en politique, en éducation ou sur le marché du travail.

Après l'obtention du droit de vote, en 1940, et la reconnaissance en 1964 de la capacité civile des femmes mariées, qui permet aux femmes mariées de ne plus être considérées comme des mineures devant la loi, les revendications des féministes de la seconde moitié du 20^e siècle évoluent.

Les principaux enjeux sont le droit à l'avortement, l'ouverture de garderies publiques et en milieu de travail, le droit à des congés de maternité rémunérés, l'équité salariale et la création de services sociaux pour les femmes. Toutefois, plusieurs combats d'hier demeurent d'actualité, par exemple ceux de la réussite scolaire des filles, de l'accessibilité à l'éducation, de l'accès aux métiers traditionnellement masculins et la lutte contre les stéréotypes et la discrimination.



La deuxième moitié du 20^e siècle féministe en quelques dates

- 1955 : abolition des restrictions à l'emploi des femmes mariées dans la fonction publique, avant elles devaient démissionner lorsqu'elles se mariaient ;
- 1971 : levée de l'interdiction de l'enrôlement des femmes dans les forces armées canadiennes ;
- 1974 : admission des femmes dans les rangs de la GRC ;
- 2001 : adoption à Québec de la *Loi sur l'accès à l'égalité dans les organismes publics* ;
- 2011 : reconnaissance du saut à ski féminin comme discipline par le Comité international olympique. Les premières épreuves ont lieu lors des Jeux olympiques de Sotchi, en 2014 ;
- 2014 : le 4 octobre, vigiles un peu partout au Canada pour commémorer les femmes autochtones disparues ou assassinées et dénoncer l'inertie du gouvernement dans le dossier. Selon la GRC, 1181 femmes autochtones ont été assassinées entre 1984 et 2014. Ce nombre dépasse largement les estimations avancées jusqu'alors et révèle que les femmes autochtones sont largement plus à risque de disparaître ou d'être assassinées que les autres Canadiennes.

Un mouvement plus d'actualité que jamais

Aujourd'hui, le mouvement féministe est encore bien présent au Québec. Il défend les droits des femmes et combat les stéréotypes, particulièrement ceux véhiculés dans les médias et dans le monde du travail. Il doit toutefois composer avec deux nouvelles réalités : d'une part, un mouvement de balancier qui a vu se développer une idéologie qui considère le féminisme comme dépassé et nuisible et, d'autre part, la montée du masculinisme, un mouvement de défense des droits des hommes.

Êtes-vous féministe ? Si vous voulez conserver vos droits, si vous voulez sortir des stéréotypes des rôles hommes, femmes... alors, oui vous êtes féministe ! ♦

Références :
bit.ly/FeminismeQuebecois
femmes.ftq.qc.ca
bit.ly/ChronologieFeminismeQuebecois

28 au 30 septembre 2016

Camp de formation des jeunes de la FTQ

Christophe Vaillancourt • Secrétaire du Comité d'éducation

Le 14^e camp de formation des jeunes de la FTQ s'est déroulé du 28 au 30 septembre à la station touristique Duchesnay, près de Québec. Ce camp réunissait 160 jeunes militants, âgés de 18 à 35 ans, provenant des divers syndicats affiliés à la FTQ. Les cinq membres du Comité des jeunes du 429 y ont participé.

Ce rassemblement annuel vise à réunir des jeunes de divers horizons afin de discuter d'enjeux syndicaux et sociaux au gré de l'actualité. À cette occasion, les conférences, les échanges et les débats constituent des moyens qui permettent aux jeunes travailleurs d'approfondir leurs connaissances et de mettre en commun leurs réflexions.

Quatre thématiques ont orienté la programmation du camp : les changements climatiques, les inégalités sociales, la revendication du salaire minimum à 15 \$ de l'heure et l'endettement des ménages. Les conférences étaient animées par des conseillers syndicaux, des professeurs d'université – de l'UQAM et l'Université de Montréal – ainsi que par des chercheurs de l'Institut de recherche

et d'informations socio-économiques (IRIS). Daniel Boyer et Serge Cadieux, respectivement président et secrétaire général de la FTQ, ont également pris part aux activités du camp de formation.

Par ailleurs, les jeunes militants ont procédé à une simulation de congrès en préparation des assises de la FTQ qui auront lieu à Montréal du 28 novembre au 2 décembre 2016. Il s'agissait pour les jeunes de se familiariser avec les procédures et ainsi prendre leur place dans les instances syndicales.

En ce sens, le camp de formation constitue un outil essentiel pour les jeunes militants. La mobilisation des jeunes est nécessaire non seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir du mouvement syndical au Québec. ♦



À la rencontre des jeunes du 429

Les membres du Comité des jeunes du SFMM (SCFP)

On entend souvent dire que les jeunes doivent s'impliquer davantage dans leurs syndicats. Ils forment la relève après tout. Le Comité des jeunes du SFMM est prêt à passer de la parole aux actes !

Le Comité des jeunes s'est refait une beauté et donné une nouvelle mission. Son objectif principal est de solidariser les jeunes membres afin qu'ils s'approprient leur Syndicat. En organisant des activités sportives, sociales et culturelles, le Comité veut comprendre et représenter un public qui est reconnu pour être plus difficile à joindre.

Des BBQ par les jeunes, pour les jeunes

Désireux d'aller à la rencontre des jeunes sur leurs propres territoires, les membres du Comité se déplacent en tournée BBQ pour offrir des hot dogs tout garnis avec extra mobilisation ! Nous avons cet été entrepris une grande tournée de BBQ qui se prolongera cet automne. Les Cols blancs de moins de 35 ans sont-ils en grand nombre dans votre milieu de travail ? Réservez votre date et votre Comité jeunes dès maintenant en écrivant à l'adresse jeunes@sfmm429.qc.ca !

Une nouvelle page Facebook

La page Facebook *Comité des jeunes – SCFP 429* est maintenant en ligne ! Répondez au court sondage que vous y trouverez et courez la chance de remporter des prix ! Allez aimer, participez et partagez en grand nombre ! Vous gagnez à vous faire connaître !

Encore plus d'activités !

Après avoir été à la rencontre des membres jeunes du SFMM, le Comité se concentrera sur l'organisation d'événements, mais aussi sur l'accueil des nouveaux membres qui découvrent le marché du travail à travers un emploi à titre de Cols blancs. C'est le moment propice pour s'assurer qu'ils sont membres en règle, qu'ils comprennent le fonctionnement et l'utilité d'un Syndicat et qu'ils se familiarisent avec leur convention collective.

À l'aide d'une clé USB contenant la convention, les formulaires d'inscription au

syndicat et plusieurs autres documents pertinents, on accueillera les nouveaux membres jeunes pour s'assurer qu'ils peuvent exprimer leurs besoins particuliers à un Comité à leur image.

L'accueil, l'intégration et la mobilisation de la relève syndicale sont vitaux pour la pérennité de notre organisation. Le Comité des jeunes vise à relever ces défis. Votre participation est essentielle !

Qui sommes-nous ?

Le Comité des jeunes est fier de pouvoir représenter un profil d'employés de tous les horizons. Formé d'auxiliaires et de permanents, de salariés de paramunicipales, de la Ville centre, des arrondissements et même du Service de police, le Comité est réellement conscient de la disparité des enjeux qui concernent les jeunes Cols blancs municipaux d'aujourd'hui. ♦





ET DE 80 ANS pour Claude Papineau

Claude Papineau, l'infatigable responsable du Centre social des fonctionnaires municipaux de Montréal, a célébré le 5 octobre dernier son quatre-vingtième anniversaire. C'est non sans une certaine surprise que nous avons accueilli la nouvelle tellement il a su résister avec élégance et énergie au passage des ans. À Claude, nous disons merci et souhaitons bonne route vers le centième !



Le Fonds de solidarité FTQ en cette année de rétro Un excellent choix de placement !



Simon Welman • Coresponsable local du Fonds de solidarité FTQ au SFMM

Pour les Cols blancs de la Ville de Montréal, l'automne 2016 sera marqué par le versement de la rétroaction salariale à la suite de la signature de leur convention collective. L'un des impacts de cette situation sera d'augmenter le revenu imposable total de l'année fiscale en cours. En effet, le versement des augmentations salariales, qui couvre la période entre le 1^{er} janvier 2012 et le moment du versement de la rétroaction, modifiera le portrait fiscal. Cette situation représente une belle occasion pour commencer ou pour bonifier le plan d'épargne pour la retraite avec le Fonds de solidarité FTQ.

Le rétablissement par le gouvernement fédéral des crédits d'impôt à 30 % pour contribution à un fonds de travailleurs pour l'année 2016 demeure une bonne nouvelle pour nos membres. Il s'agit d'un incitatif supplémentaire pour investir dans le Fonds de solidarité. Ajoutons à cela un rendement de 4 % en mai 2016, et l'on parle sans aucun doute d'une situation gagnante d'investissement.

Transfert des banques : un choix judicieux

Après le paiement du solde de la banque d'heures de maladie, plusieurs membres se sont prévalus du remboursement de leurs banques de temps globale et à compenser au Fonds de solidarité. Il s'agit d'une excellente décision qui aura une conséquence positive sur les économies pour la retraite. Ces nouvelles demandes sont présentement traitées par nos collègues Christian Coallier et Christian Houle après la période du choix offert par la Ville qui s'est terminée le 16 septembre dernier. Une autre belle façon d'économiser sans impact important sur son budget.

Un REÉR du Fonds de solidarité fait économiser de l'impôt

Un REÉR au Fonds de solidarité FTQ peut vous faire économiser de l'impôt. Calculez à combien peut s'élever cette économie pour une cotisation maximale annuelle de 5000 \$ (grâce aux crédits d'impôt de 30 % et à la déduction REÉR) :

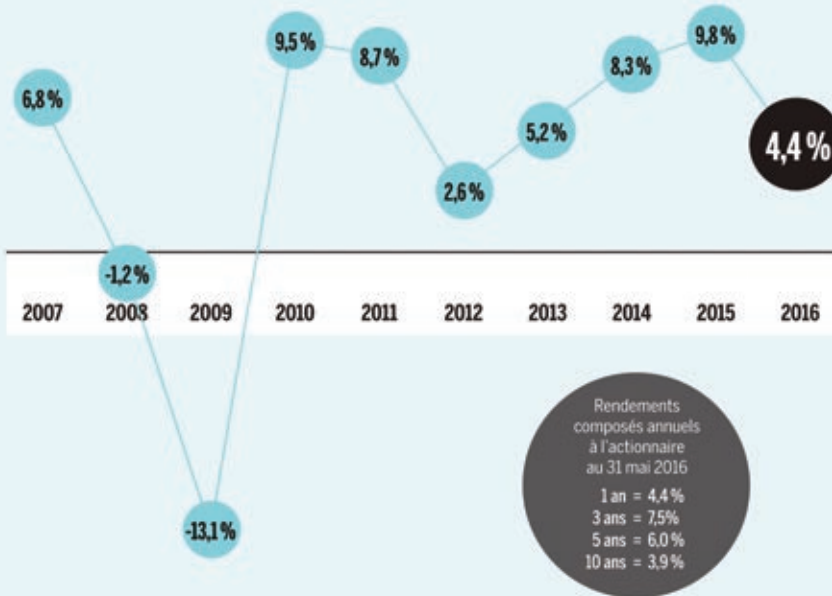
Revenu imposable	Économie d'impôt \$
16 000 \$ à 42 392 \$	2925 \$
42 393 \$ à 45 282 \$	3125 \$
45 283 \$ à 84 779 \$	3355 \$
84 780 \$ à 90 563 \$	3555 \$

Veillez noter que les tranches de revenu imposable ainsi que les taux d'imposition servant au calcul sont ceux en vigueur pour l'année d'imposition 2016. Les montants calculés sont des estimations qui peuvent varier selon votre situation fiscale. La responsabilité vous incombe de vérifier que vos souscriptions au Fonds sont admissibles aux crédits d'impôt et aux déductions relatives aux REÉR. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. On peut se procurer un exemplaire du prospectus du Fonds de solidarité FTQ sur son site Web, auprès des responsables locaux ou à ses bureaux mêmes. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. (Source : fondsftq.com)

Après une cotisation annuelle maximale de 5000 \$ à un Fonds de travailleurs, les sommes supplémentaires versées sont admissibles à la déduction REÉR de 40 %, comme un REÉR d'une institution financière, et tant qu'il y a des droits de cotisations (de l'année en cours ou inutilisés pour les années passées – voir votre avis de cotisation émis par l'Agence du revenu du Canada). Toutefois, les excellents rendements du Fonds de solidarité augmentent votre capital qui croît à l'abri de l'impôt.

Rendement à l'actionnaire

Exercices terminés les 31 mai



N'hésitez pas à contacter l'un de vos responsables locaux pour toute question sur le Fonds de solidarité FTQ en laissant un message au 514 842-9463, poste 425. Nous nous engageons à répondre à vos questions dans les meilleurs délais.

Le Fonds de solidarité FTQ : un investisseur socialement responsable depuis 30 ans !

Le développement durable (DD) est inscrit dans la mission, les valeurs et les pratiques du Fonds de solidarité FTQ depuis sa création. Le Fonds tient donc compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement et applique les principes de l'investissement socialement responsable (ISR).

Responsabilité sociale

La responsabilité sociale du Fonds et son engagement envers les principes de DD et d'ISR se traduit par une approche responsable dans ses activités d'investissement et de placement, ce qui comprend :

- l'intégration, dans ses activités, des facteurs environnementaux, sociaux, de gouvernance (facteurs ESG) et de DD,
- l'engagement actionnarial,
- et sur une base d'exception (l'exclusion ciblée).

La Politique de développement durable

Le Conseil d'administration du Fonds a adopté, en août 2014, une politique-cadre de développement durable. Elle définit les grandes orientations et l'approche générale du Fonds de solidarité FTQ en matière de DD et d'ISR.

(Source : fondsftq.com)

Du nouveau au 429



Valérie Thibault,
directrice syndicale,
arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal



Christophe Vaillancourt,
directeur syndical (par
intérim), Parc Six Flags
SEC (La Ronde)



Claude Duval,
directeur syndical
(par intérim),
Services des finances

AVIS DE DÉCÈS



C'est avec tristesse que nous avons appris le décès, le samedi 11 juin, de la directrice syndicale Johanne Shanks, qui a représenté de janvier 2014 à janvier 2015 les Cols blancs du Service de police de la Ville de Montréal. Nos sympathies à la famille et aux proches de Johanne.

Forfait

Appels illimités au QC
Messages textes
illimités
6 Go de données
Partageables

Rabais de 30 % pour les employés(es) de Ville de Montréal

En tant qu'employés,
vous profitez d'un rabais
de 30 % sur le forfait
À la carte sans fil de
votre choix.*



**JUSQU'AU 31 OCTOBRE
2016**

Rabais allant jusqu'à

400 \$*

sur nos appareils
mobiles!



Choisissez un appareil sur notre site : telus.com/alacarte puis abonnez-vous
en contactant notre équipe à boutique.notredame@nnadeau.com ou
au **1-888-982-7727**



* Le forfait choisi doit être valide dans votre province de résidence. L'offre exclut les forfaits Affaires. Cette offre est basée sur une entente de deux ans. L'offre est valable sur présentation d'une preuve d'emploi de la compagnie ou association contractées Limite d'un compte par employé ou membre pour un maximum de cinq appareils. Les clients existants de TELUS sont admissibles au programme d'achat des employés (PAE) conformément aux conditions d'éligibilité au renouvellement. TELUS se réserve le droit de retirer ou de modifier cette offre en tout temps et sans préavis. † Cette offre est valide seulement pour les nouveaux clients. Non disponible pour les clients existants. Le rabais s'applique sur les prix des appareils en marché sur www.telus.com. TELUS et le logo TELUS sont des marques de commerce utilisées avec l'autorisation de TELUS Corporation. © 2016 TELUS. * Le rabais d'Appareil ne s'applique pas sur les iPhone 7 et iPhone Plus.

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

CONCOURS

Escapade à Québec

DATE DU
PROCHAIN TIRAGE

31 janvier 2017



À GAGNER

Un séjour dans la fascinante
ville de Québec !

À chaque tirage, un gagnant remportera
un forfait d'une valeur de 1000 \$
échangeable à l'Hôtel Royal Palace.

FORFAIT POUR DEUX PERSONNES INCLUANT :

- Deux nuits d'hébergement
- Deux soupers en table d'hôte
- Deux petits déjeuners, et plus encore...

Offert uniquement aux
membres du SFMM (SCFP)



Syndicat
des Cols blancs
de l'île de
Montréal (SCFP)

COMMENT PARTICIPER ?

- Devenez un nouveau client
- Demandez-nous une soumission
- Vous détenez une assurance avec nous ?
Vous êtes déjà inscrit au concours.
C'est notre façon de vous remercier.

Appelez-nous... c'est peut-être vous, le prochain gagnant !

Obtenez un prix de groupe avec le courtier numéro 1 des Cols blancs !

Pour tous vos besoins en assurance



info@burrowes.ca
514 905-SFMM (7366)

PARENT ? PARRAIN ? GRAND-PARENT ?

Faites le plus beau cadeau aux enfants que vous aimez tout en retirant vous-même des avantages financiers importants.

LE REEE : POUR OFFRIR L'ÉDUCATION EN CADEAU

Croyez-vous êtes suffisamment préparés pour les frais de scolarité postsecondaire de vos enfants? En commençant à cotiser aujourd'hui dans un Régime enregistré d'épargne-études (REEE), vous investissez dans leur futur et vous profiterez en plus d'une prime de 100 \$!



RECEVOIR 30 % EN SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

Quand vous épargnez dans un REEE, les gouvernements fédéral et provincial vous versent un minimum de 30 % en subventions jusqu'à concurrence de 750 \$ par année. Investissez 2 500 \$ dans un REEE et recevez alors 750 \$!



INVESTIR À L'ABRI DE L'IMPÔT

Le REEE représente un avantage fiscal : les intérêts générés par le capital investi s'accumulent à l'abri de l'impôt tant qu'ils demeurent dans le régime.



PROFITER D'UNE CROISSANCE RAPIDE

Puisque les subventions sont versées dans le régime, vos placements croissent plus vite et sont largement profitables. En voici la preuve! Investissez 2 000 \$ par année pendant 18 ans, soit 36 000 \$ et obtenez :

Placement non enregistré 45 965 \$¹

CELI 53 342 \$²

REEE Québec 68 544 \$

NOTRE CAISSE BONIFIE VOTRE REEE D'UNE PRIME DE 100 \$*

Communiquez avec nous!

Tél. 514 526.4971 | desjardinsmunicipal.com



Desjardins

Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

*Certaines conditions s'appliquent. Consultez nos conseillers en caisse.

1 - Hypothèses de calcul : rendement de 4 % composé annuellement et basé sur un portefeuille équilibré. Subvention canadienne pour l'épargne-études de 20 % dans le REEE.

2 - Hypothèses de calcul : rendement de 4 % composé annuellement et basé sur un portefeuille équilibré. Taux d'imposition de 37,1 % au Québec pour le compte non enregistré. Subvention canadienne pour l'épargne-études de 20 % dans le REEE. Incitatif québécois à l'épargne-études de 10 % dans le REEE au Québec.